

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

## du 10 avril 2019

Le 10 avril, à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

**Etaient présents :**

Mesdames BRINGIA Mariette et GHANMI LINDER Saliha,  
Messieurs LEY Jean Pierre, BIR Bernard , DEBORD Gérard, CLAUSER Thibaut  
et GALLAND Pascal.

**Absents excusés :** Madame STRUB FINCK Marie-Christine et Monsieur GABRIEL Sylvain,

**Le Conseil choisi pour secrétaire** Madame GHANMI LINDER Saliha.

### **1° Approbation de compte rendu de la réunion du 14 mars 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

### **2° Eau : complément de reversement de l'excédent d'exploitation 2018 à la Communauté de Communes Sundgau.**

**Le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2019 le conseil municipal avait décidé de reverser à la CCSundgau une partie de l'excédent d'exploitation et d'investissement soit :**

- 22 460.76 € pour la section d'investissement.
- 21 418.14 € pour la section de fonctionnement.

Suite à une réunion de présentation du budget primitif 2019 du budget de l'eau par les services de la Communauté de Commune Sundgau, en présence d'élus, il a été souhaité que la commune verse également la somme complémentaire de 2100 € permettant de couvrir des dépenses engagées en 2018 sur le budget de l'eau mais dont la réalisation et le paiement seront effectués en 2019.

**Les conseillers municipaux à l'unanimité, décident de verser à la Communauté de Commune Sundgau la somme complémentaire de 2100 € ce qui porte la participation finale à :**

- \* 22 460.76 € pour la section d'investissement (somme qui sera inscrite au compte 1068 du BP 2019)
- \* 23 518.14 € pour la section de fonctionnement (somme qui sera inscrite au compte 673 du BP 2019).

### **3° Budget principal : examen et approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat.**

#### *3.1. Compte administratif 2018*

Le Maire présente le compte administratif puis les conseillers municipaux élisent Monsieur Jean- Pierre LEY, 1<sup>er</sup> adjoint, comme président de séance.

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur André LINDER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs ci-après :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
		<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>
*011	charges à caractère général	141 000.00	125 110.89
*012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000.00	83 229.60
*014	Atténuation de produits	51 500.00	51 012.00
65	Autres charges de gestion courant	168 500.00	165 966.95
66	Charges financières	21 500.00	19 693.23
*022	Dépenses imprévues	2 789.52	
*023	Virement à la section d'investissement	93 681.45	
*042	Amortissements	10 518.55	10 518.55
	<b>TOTAL</b>	<b>575 489.52</b>	<b>455 531.22</b>
<b>RECETTES</b>			
		<b>BP 2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>
*013	Atténuation de charges	-	254.00
70	Produits services, domaine et ventes diverses	150 000.00	149 862.36
73	Impôts et taxes	190 000.00	205 522.64
74	Dotations et participations	95 500.00	106 539.39
75	Autres produits de gestion courante	21 000.00	21 885.51
76	Produits financiers		2.25
77	Produits exceptionnels		6 056.84
*002	Excédent de fonctionnement reporté	118 989.52	118 989.52
	<b>TOTAL</b>	<b>575 489.52</b>	<b>609 112.51</b>
		<b>EXCEDENT</b>	<b>153 581.29</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2018	REALISE 2018
		324 800.00	260 917.71
1641	Remboursement capital emprunts	49 010.00	49 002.20
2041513	Pôle scolaire unique participation en investissement	20 000.00	19 839.18
2041513	Participation a verser CCS pour la fibre optique	22 225.00	11 112.50
CH 21	Détail chapitre 21	233 565.00	180 963.83
2117	Forêt, aménagement place de retournement parcelle 23	2 000.00	1 900.00
21318	Autres investissements	51 565.00	
21318	Atelier communal	180 000.00	168 983.73
21318	contrôle technique fin travaux salle des fêtes	-	1 806.00
2151	Sécurisation pont rue de la Forge	-	3 272.40
2158	branchement électrique mobile	-	3 852.00
2188	établi pour nouvel atelier	-	1 149.70
RECETTES		324 800.00	227 818.19
1068	Affectation résultats	67 287.56	67 287.56
*001	Résultat antérieur reporté	102 712.44	102 712.44
*021	Virement de la section de fonctionnement	93 681.45	
28041513	Amortissement subvention versée 2017 au Syndicat Scolaire	10 518.55	10 518.55
10222	Fonds de compensation TVA	40 000.00	39 589.05
10226	Taxe d'aménagement	5 000.00	1 955.52
1328	Créance association foncière	4 600.00	4 755.07
2111	Soulte échange de terrains	1 000.00	1 000.00
SOLDES		-	- 33 099.52

**3.2 Affectation des résultats de l'exercice 2018.****Résultats BUDGET EAU 2018**

Le Maire rappelle que le Compte Administratif 2018 du budget de l'eau, approuvé par délibération du 28 janvier 2019, a été excédentaire

- de 81 418.14 € en section d'exploitation
- de 22 460.76 € en section d'investissement

et que les conseillers avaient approuvé l'intégration de ces excédent au budget général de la commune.

**Résultats BUDGET GENERAL 2018**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2018	490 122.99	Recettes 2018	125 105.75
Excédent 2017 reporté	118 989.52	Excédent reporté	102 712.44
Dépenses 2018	455 531.22	Dépenses 2018	260 917.71
<b>EXCEDENT</b>	<b>153 581.29</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>33 099.52</b>

**Excédent sur l'exercice : 120 481.77**

**Le Maire propose au conseil municipal d'affecter 33 099.52 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit de 2018.**

**Les conseillers municipaux à l'unanimité prennent la décision suivante :**

- D'affecter 33 099.52 € en section d'investissement compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" afin de couvrir le déficit d'investissement de 2018.
- D'inscrire 33 099.52 € en section d'investissement compte 001 "déficit d'investissement 2018 reporté"  
*(Avec l'intégration de l'excédent 2018 du budget de l'eau 2018 l'inscription au budget primitif 2019 au compte 001 "déficit d'investissement reporté" sera de de 10 638.76 €)*
- De reporter 120 481.77 € en section de fonctionnement compte 002 « résultat de fonctionnement 2018 reporté »  
*(Avec l'intégration de 81 418.14 € du budget annexe de l'eau 2018 l'inscription au budget primitif 2019 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » sera de de 201 899.91 €)*

#### **4° Approbation des comptes de gestion du percepteur 2018.**

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui avaient été prescrits de passer dans ses écritures,

**1° STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2° STATUANT** sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 et du budget annexe de l'eau en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**DECLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **5° Budget Principal : examen et vote du budget primitif 2019.**

##### **5.1. Section de fonctionnement.**

Les conseillers municipaux examinent la section de fonctionnement et décident de voter le budget par chapitres.

➤ Fixation des taux d'imposition 2019 des quatre taxes directes locales

Après avoir pris connaissance de l'état notifiant les bases prévisionnelles et les allocations compensatrices des impôts locaux 2019,

**Après débat la majorité des conseillers municipaux (une voix contre),  
DECIDENT d'augmenter les taux de 0.1 point**

	Bases impositions 2018 (pour information)	Bases prévisionnelles 2019	Taux de référence 2018	Produit attendu 2019 sans augmentation taux	Proposition taux 2019	Produit attendu 2019
taxe d'habitation	613 463	629 800	15.10	95 100	15.20	95 730
Taxe foncière bâti	468 966	488 000	9.40	45 872	9.50	46 360
Taxe foncière non bâti	50 570	51 600	42.95	22 162	43.05	22 214
<b>total</b>				<b>163 134</b>		<b>164 304</b>

A ce total se rajoutent les allocations compensatrices de l'Etat d'un montant de 4 933 €. Par contre, selon la Loi de finance 2010 la Commune devra rembourser à l'Etat un montant 40 389 € au titre de la Garantie individuelle de ressources (GIC) afin de compenser les pertes de chaque collectivité constatées après la réforme.

D'autre part le produit des IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et le produit de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) que nous touchions jusqu'en 2016 sont versés à la Communauté de Communes du Sundgau. Cette dernière a voté le 31 janvier 2019 une attribution de compensation provisoire de 5 730.09 € qui doit nous être reversée.

➤ Vote des subventions 2019 :

**Les conseillers examinent l'état des subventions versées en 2018.**

**Après débat la majorité des conseillers (2 voix étaient pour le maintien) décident de ne pas verser de subvention aux associations cette année.**

➤ **Bois de service 2019.**

**Suite aux explications du Maire le conseil municipal accorde aux bucherons et forestiers les stères selon les conditions de leurs conventions collectives. Ils accordent également aux employés communaux et bénévoles le nombre de stères suivants :**

Monsieur Richard SCHWEITZER (agent communal) :	10 stères
Madame Sabine JENNI (agent communal) :	4 stères
Madame Patricia GASSER (agent communal) :	2 stères
Madame Christelle BLIND (agent communal) :	2 stères

➤ **Autorisation de dépenses : article 6232 Fêtes et cérémonies**

Le conseil municipal fixe comme suit les principales catégories de dépenses que le Maire est autorisé à engager au titre de l'article 6232- Fêtes et cérémonies :

- \* achat de boissons et alimentation pour vins d'honneurs et réceptions organisées par la Commune,
- \* publicité, frais d'impressions, signalétique pour réceptions diverses
- \* achat de gerbes, cadeaux et trophées pour cérémonies, grands anniversaires, mariages manifestations sportives,
- \* repas annuel et excursion du 3<sup>ème</sup> âge,
- \* frais de restaurant avec entreprises, administrations ou collaborateurs,
- \* frais de déplacements, hébergement et restauration,
- \* déplacements et repas avec le personnel, les extra-communaux et élus et leurs conjoints,
- \* rémunération principale et charges sociales des intervenants dans le cadre de spectacles ou animations, frais de sacem,
- \* éclairage, sonorisation, équipement de cérémonies ou fêtes diverses,
- \* développement de photographies, confection de cd-photos, audio, vidéo,

➤ **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Maire informe les conseillers que le comptable public a fait parvenir un état des titres de recettes du budget de l'eau qu'il n'a pu recouvrer d'un montant de 67.59 €. Les conseillers sont appelés à statuer sur cette proposition d'annulation et en cas d'accord à admettre ces produits en non-valeur et à en donner décharge au comptable public.

**Après en avoir délibéré les conseillers à l'unanimité décident d'adopter la proposition d'annulation pour un montant de 67,59 €, admettent ces produits en non-valeur et donnent décharge au comptable public.**

➤ *La proposition de budget de fonctionnement est équilibrée et se présente ainsi :*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
*011	charges à caractère général	141 000.00	150 700.00
*012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000.00	76 100.00
*014	Atténuation de produits	51 500.00	67 000.00
65	Autres charges de gestion courant	168 500.00	149 896.00
66	Charges financières	21 500.00	19 500.00
67	Charges exceptionnelles		23 518.14
*022	Dépenses imprévues	2 789.52	6 734.09
*023	Virement à la section d'investissement	93 681.45	110 000.00
*042	Amortissements	10 518.55	30 951.68
	<b>TOTAL</b>	<b>575 489.52</b>	<b>634 399.91</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
*013	Atténuation de charges	-	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	150 000.00	152 000.00
73	Impôts et taxes	190 000.00	179 000.00
74	Dotations et participations	95 500.00	78 900.00
75	Autres produits de gestion courante	21 000.00	22 600.00
*002	Excédent de fonctionnement reporté	118 989.52	201 899.91
	<b>TOTAL</b>	<b>575 489.52</b>	<b>634 399.91</b>

### *5.2. section d'investissement.*

Les conseillers municipaux examinent la proposition de budget par opérations mais décident de voter la section d'investissement sans opérations et par chapitres.

La proposition de budget d'investissement est équilibrée et se présente ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2018	BP 2019
		324 800.00	212 351.20
*001	Déficit d'investissement reporté	-	10 638.76
1068	Reversement résultat eau à la CCSundgau		22 460.76
1641	Remboursement capital emprunts	49 010.00	51 000.00
2041513	Pôle scolaire unique participation en investissement	20 000.00	
2041515	Participation a verser CCS pour la fibre optique	22 225.00	11 112.50
CH 21	Détail chapitre 21	233 565.00	117 139.18
2117	Forêt	2 000.00	5 139.18
21318	Atelier communal	180 000.00	5 000.00
21318	Autres bâtiments publics	51 565.00	35 000.00
2151	Réseaux de voirie	-	50 000.00
21538	Autres réseaux (éclairage public)	-	22 000.00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	324 800.00	212 351.20
1068	Affectation résultats	67 287.56	33 099.52
*001	Résultat antérieur reporté	102 712.44	-
*021	Virement de la section de fonctionnement	93 681.45	110 000.00
28041513	Amortissement subvention versée 2017 et 2018 au Syndicat Scolaire	10 518.55	19 839.18
28041513	Amortissement subvention versée 2018 pour fibre optique		11 112.50
10222	Fonds de compensation TVA	40 000.00	30 000.00
10226	Taxe d'aménagement	5 000.00	3 500.00
1328	Créance association foncière	4 600.00	4 800.00
2111	Soulte échange de terrains	1 000.00	-
	<b>SOLDES</b>	-	-

### 5.3. Vote du Budget.

Après avoir examiné et commenté les diverses propositions du budget primitif 2018, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

**APPROUVE et VOTE le budget primitif 2019 et procède à sa signature.**

## 6° Divers et informations.

**6.1. Bureau de vote des élections européennes le dimanche 26 mai 2019.** Les élections européennes se déroulant le dimanche 26 mai les conseillers donnent leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

8 h – 10 h : Ley Jean-Pierre et Linder Saliha

10 h -12 h : Clauser Thibaut

12 h - 14 h : Bir Bernard

14 h – 16 h : Gabriel Sylvain

16 h – 18 h : Bringia Mariette.

**6.2. Accès à la piscine pour les enfants de l'école primaire du syndicat scolaire Birsig à l'III.**

Madame BRINGIA Mariette informe les conseillers qu'elle a entendu que les enfants du CP du syndicat scolaire de l'III n'auront pas de séances à la piscine cette année par manque de place. Le Maire n'est pas au courant et s'informerait de la situation.

**6.3. Excursion des aînés 2019.** Madame BRINGIA Mariette soumet aux conseillers une proposition pour l'excursion 2019 des aînés. Il s'agit d'une journée au cabaret du Paradis des Sources. Il reste une disponibilité pour le mercredi 11 septembre et l'inscription doit se faire le plus rapidement possible.

Avant de prendre une décision sur le programme de l'excursion certains conseillers rappellent que lors d'une précédente réunion ils avaient discutés sur le fait de maintenir ou non de cette excursion, de proposer une année sur deux soit l'excursion / soit le repas de Noël...etc...

Les avis sont partagés et les conseillers procèdent à un vote à mains levées : 5 conseillers sont pour le maintien de l'excursion et du repas de Noël, 1 conseiller est contre, 2 se sont abstenus.

**Le maintien de l'excursion étant acté, la proposition de sortie au Paradis des Sources le 11 septembre 2019 est approuvée et Mme Bringia Mariette est chargée de l'organisation de l'excursion.**

**6.4.** Les conseillers prennent connaissance **des dépenses effectuées depuis le début de l'année** au budget général : 116 242.48 €.

